



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC ET DU GROUPE FINANCIER
L'adjoint au directeur

Paris, le 23 mai 2008

Madame, Monsieur,

Par courrier du 23 avril, consécutif à celui adressé le 14 avril aux agents actuellement mis en fonction à la CANSSM, vous avez souhaité que le délai donné aux personnels pour qu'ils puissent se prononcer sur le projet de convention de mise à disposition soit prolongé et mis à profit pour que leur soient apportés tous éclaircissements nécessaires à leur nouvelle situation administrative et à l'évolution de leurs fonctions.

Dans cet esprit, je vous informe qu'une réunion d'information à laquelle tout le personnel en fonction à la CANSSM sera organisée le 27 mai à 15 heures (lieu à déterminer), à laquelle le directeur général de la CANSSM et moi-même participeront, afin de répondre aux questionnements des personnels.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée



Jean-Marc Maury